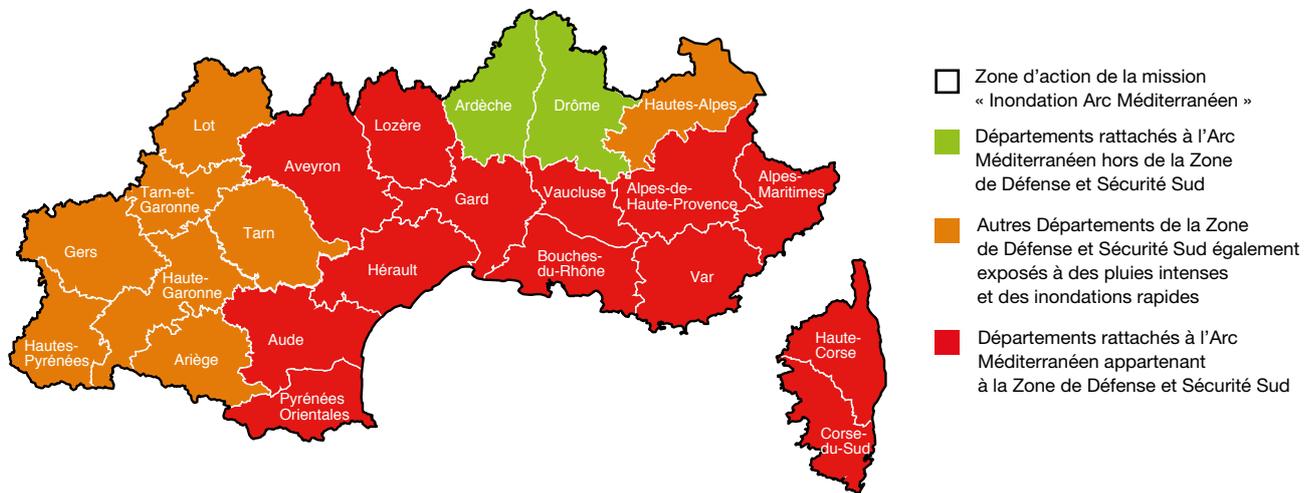


Risques d'inondation et Tourisme

Mission Interrégionale Inondation sur l'Arc Méditerranéen (MIIAM) et Cypres

RECOMMANDATIONS MÉTHODOLOGIQUES POUR ÉTABLIR DES PORTRAITS DE TERRITOIRE SOUS L'ANGLE « RISQUES D'INONDATION ET TOURISME »



CONTEXTE

Le retour d'expérience des inondations majeures passées montre que les touristes sont une population particulièrement vulnérable en raison de la difficulté de les informer sur les risques et de les alerter en cas d'évènement, car ils voyagent souvent dans un environnement qui leur est inconnu et se heurtent à la barrière de la langue.

Sur la zone de défense et de sécurité sud fortement attractive, la population touristique doit ainsi faire l'objet d'une sensibilisation particulière au regard de la brutalité des évènements de pluies intenses et les inondations rapides qui s'en suivent sur notre territoire.

De plus, ces inondations peuvent avoir un impact conséquent sur le patrimoine, les structures d'hébergements et les infrastructures touristiques. Il est donc essentiel que les acteurs touristiques soient préparés. Ils ont en effet un rôle de premier plan à jouer dans la prévention des risques d'inondation, et en cas d'évènement dans la gestion des touristes accueillis.

ENSEIGNEMENTS ISSUS D'UNE EXPÉRIENCE DE TERRAIN

Partant de ce constat, la mission interrégionale « inondation arc méditerranéen » de la DREAL de zone de défense et de sécurité sud a entrepris, avec l'appui du Cypres, une démarche expérimentale de portrait de territoire « risques d'inondation et tourisme » afin de fournir un éclairage et une vision synthétique du territoire sur ces thématiques.

La démarche expérimentale et exploratoire pour conduire ce portrait de territoire a été réalisée sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays des Lérins en partenariat avec les services de l'État et les acteurs locaux.

L'étude visait également à identifier et à partager les bonnes pratiques locales de l'Etat, des collectivités et des acteurs touristiques ainsi que les améliorations possibles. Elle visait aussi à proposer des pistes d'actions et d'outils de nature à contribuer à l'information des populations concernées et à la réduction du risque sur les enjeux touristiques.

Au-delà de l'approche conduite sur ce territoire spécifique, cette expérience de terrain a permis d'identifier des recommandations méthodologiques pour établir des portraits de territoire sous l'angle « risques d'inondation et tourisme » afin d'en faciliter le déploiement sur d'autres secteurs de l'arc méditerranéen.

CAPITALISATION DE DONNÉES SUR LE TOURISME ET LES RISQUES D'INONDATION

Une série d'indicateurs ont été définis pour observer le territoire sous l'angle « risques d'inondation et tourisme ». Ces indicateurs peuvent faire l'objet d'une représentation statistique et cartographique selon les cas.

INDICATEUR 1 : CAPACITÉ D'ACCUEIL DU TERRITOIRE EN LITS TOURISTIQUES

DÉFINITION

Cet indicateur permet de quantifier la capacité d'accueil touristique du territoire. La capacité d'accueil du territoire est définie à partir de l'offre d'hébergement touristique. Cette offre comprend le parc d'hébergement marchand et non-marchand. Les hébergements touristiques marchands regroupent les hôtels, les résidences de tourisme, les campings, les villages-vacances, les maisons familiales de vacances, les auberges de jeunesse, les centres internationaux de séjour, les centres sportifs, les meublés classés de tourisme et les chambres d'hôtes. Les hébergements touristiques non marchands comprennent les résidences secondaires.

Pour calculer la capacité d'accueil en lits touristiques du territoire, la méthode (hors capacité réelle déclarée), définie par l'INSEE, est la suivante :

- nombre de lits en hôtels ou en chambres chez l'habitant : nombre de chambres x 2.
- nombre de lits en hôtellerie de plein air (camping) : nombre d'emplacements nus x 3 ; nombres d'emplacements équipés x 4.
- nombre de lits en meublés : nombre d'unités d'hébergements x 4.
- nombre de lits en résidences secondaires : nombre de résidences secondaires x 5.

UTILISATION DE LA DONNÉE

Nombre de lits touristiques en hébergement marchand et non marchand par commune.

DISPONIBILITÉ DE LA DONNÉE

Où trouver la donnée ? En données brutes :

- données de l'offre d'hébergement marchand sur insee.fr, rubrique « capacité des communes en hébergement touristique ».
- données des résidences secondaires sur insee.fr, dans la rubrique « LOG2 - Type de logement : Ensemble ».
- données relatives aux meublés classés de tourisme et aux chambres d'hôtes fournies par les syndicats professionnels ou organisations représentatives.

À quelle échelle la trouver ? A la commune, au département, à la région, au niveau national.
Fréquence d'actualisation : annuelle.



2010 Fribourg @ DDTM83



2011 St Raphael @ DDTM83



Crue Collias 10-11-2014 @ DDTM83



Plages à Cannes © Patrice Lapointe - Nhe matin

INDICATEUR 2 : TAUX DE FONCTION TOURISTIQUE

DÉFINITION

Le taux de fonction touristique désigne le rapport entre le nombre de touristes pouvant être accueillis et le nombre d'habitants permanents. Il s'agit d'un indicateur de pression touristique permettant de quantifier la multiplication théorique de la population en période d'afflux touristique. Un taux de fonction touristique égal à 100 signifie que le territoire dispose d'une capacité d'accueil de touristes équivalant à la population permanente, et est donc susceptible de doubler sa population.

Le calcul prend en compte différents types d'hébergements touristiques : hôtels, campings, villages vacances, résidences de tourisme, auberges de jeunesse, centres sportifs et résidences secondaires. Les locations entre particuliers peuvent être prises en compte si la donnée est disponible.

L'indicateur étant relatif, il faut veiller à se ramener à la population permanente pour mesurer le nombre de touristes potentiellement accueillis sur le territoire.

UTILISATION DE LA DONNÉE

Taux de fonction touristique par commune = (nombre de lits touristiques x 100) / population permanente.

Des classes de communes « à faible intensité touristique » et « à forte intensité touristique » peuvent être définies :

- Classes de communes « à faible intensité touristique » :
 - > classe 1 : taux de fonction touristique inférieur à 50 lits pour 100 habitants.
 - > classe 2 : taux de fonction touristique compris entre 50 et 100 lits pour 100 habitants.
- Classes de communes « à forte intensité touristique » :
 - > classe 3 : taux de fonction touristique compris entre 100 et 200 lits pour 100 habitants.
 - > classe 4 : taux de fonction touristique compris entre 200 et 1 000 lits pour 100 habitants.
 - > classe 5 : taux de fonction touristique supérieur ou égal à 1 000 lits pour 100 habitants.

DISPONIBILITÉ DE LA DONNÉE

Où trouver les données ?

- cf. indicateur 1.
- données de population permanentes à la commune sur insee.fr.

INDICATEUR 3 : EXPOSITION DES ENJEUX TOURISTIQUES AU RISQUE INONDATION

DÉFINITION

L'indicateur présente pour chaque commune et par typologie d'enjeu touristique leur exposition au risque inondation. Les enjeux touristiques étudiés sont les hébergements touristiques, les restaurants et les sites touristiques. Il permet de spatialiser leur exposition dans les communes face au risque inondation et met en avant les territoires les plus à risque.

UTILISATION DE LA DONNÉE

Nombre d'hébergements marchands par commune en zone inondable.

DISPONIBILITÉ DE LA DONNÉE

Où trouver la donnée ?

Hébergements marchands

- Données géolocalisées des hébergements touristiques :
 - > registre des hébergements collectifs classés d'Atout France (recensement des hôtels, campings, résidences de tourisme et villages vacances classés).
 - > base permanente des équipements de l'INSEE (recensement d'une partie des hébergements touristiques : hôtels et campings).
- Données relatives à la zone inondable : données porter à connaissance, PPR, directive inondation, emprises d'évènements majeurs. L'idéal est pouvoir croiser ces données avec différentes périodes de retour.

Restaurants

- En données géolocalisées : base permanente des équipements de l'INSEE (type d'équipements : A504).

Sites touristiques

Les sites touristiques regroupent les musées, les points d'information touristiques, les ports de plaisances, les lieux de baignade aménagés et les terrains de golf. Ceux-ci peuvent être complétés avec des données plus locales.

- En données géolocalisées : base permanente des équipements de l'INSEE (type d'équipements : F304, G104, F202, F201, F108).

A quelle échelle la trouver ? À la commune.

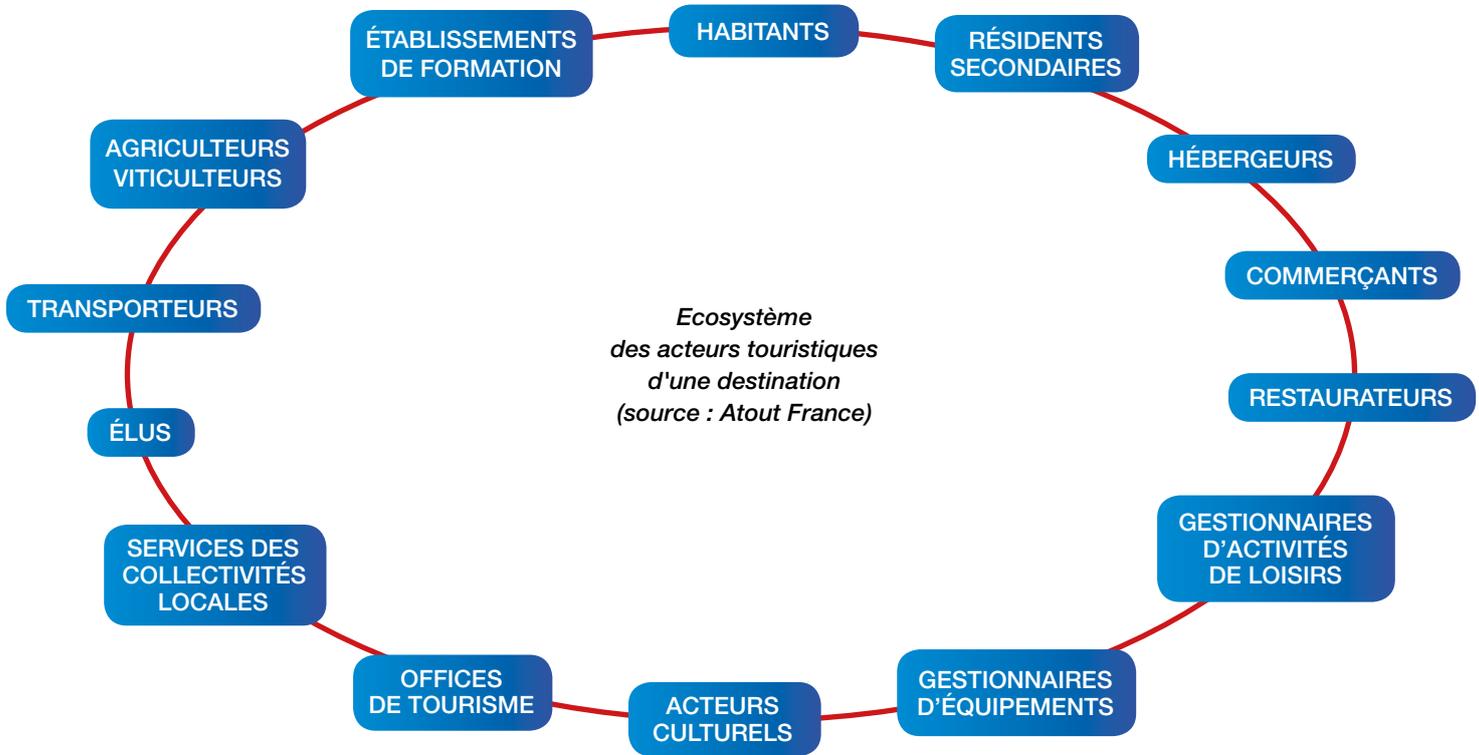
Fréquence d'actualisation : annuelle.



MOBILISATION ET SENSIBILISATION DES ACTEURS TOURISTIQUES

I GOUVERNANCE DES ACTEURS TOURISTIQUES

De nombreux acteurs sont concernés et peuvent contribuer à la démarche de portrait de territoire pour partager des données de caractérisation de la dimension « risque et tourisme » et contribuer à la définition d'un plan d'actions concerté sur la thématique.



I VALORISATION DE BONNES PRATIQUES

La valorisation de bonnes pratiques locales, nationales ou internationales permettra de favoriser le dialogue et les échanges sur ce sujet. Elle conduira à mettre en avant des actions préventives conduites par les acteurs du tourisme pour s'en inspirer pour une déclinaison sur le territoire d'étude.

I DÉFINITION D'UN PLAN D' ACTIONS

Au-delà du constat, le portrait de territoire doit permettre de dégager des tendances et des indicateurs sur la base desquels sera construit un plan d'actions hiérarchisé qui peut être décliné autour des thématiques suivantes :

- Information des populations touristiques sur le risque inondation.
- Sensibilisation des acteurs du tourisme sur le risque inondation.
- Promotion et accompagnement de démarches de réduction structurelles de la vulnérabilité des structures touristiques.
- Préparation des acteurs touristiques.

- Optimisation des plans communaux de sauvegarde sur l'alerte des populations touristiques.
- Réalisation d'exercices de gestion de crise impliquant des acteurs du tourisme et des touristes.
- Capitalisation et partage des données sur l'impact des inondations sur les activités touristiques.
- Partage du retour d'expérience d'acteurs touristiques ayant subi des inondations.

En concertation avec l'ensemble des parties prenantes locales, ce plan sera détaillé par action en précisant leur maître d'ouvrage, les partenaires à associer, un estimatif du coût, les livrables et les indicateurs.



Publication : octobre 2019

Rédacteurs : Caroline Hervé et Michel Sacher (CYPRES), Ghislaine Verrhiest-Leblanc (MIAM-DREAL de zone de défense et de sécurité sud)

Conception graphique : Valérie Scotto Di Cesare - www.vsdcom.fr